

## **Programme de récompenses pour entrepreneurs de Lutron relatif au reçu Conditions (« Conditions »)**

### **1. Admissibilité**

Le Programme de récompenses pour entrepreneurs de Lutron relatif au reçu (« Programme ») débute le dimanche, 11 février 2018 à 9:00:01, heure de l'Est (« HE »), et se termine le dimanche 29 avril 2018 à 23:59:59, heure de l'Est (« HE ») (« Période d'inscription »). La participation est seulement ouverte aux entrepreneurs électriciens qui ont 18 ans et plus au moment de leur inscription et qui sont des résidents autorisés de l'un des cinquante États des États-Unis, du District de Columbia, ou de l'une des dix provinces canadiennes (« Participant »). Les participants doivent être des entrepreneurs en électricité agréés ou employés par un entrepreneur en électricité agréé tel que défini par les conseils de licence dans leur état ou province respectifs, sauf si leur état ou leur province n'a pas de conseil de licence, auquel cas les participants doivent être en mesure de fournir, demande, un formulaire ou une certification que leur état ou province utilise à la place d'une licence. En s'inscrivant au Programme, chaque Participant reconnaît et accepte que sa participation peut faire l'objet de restrictions ou d'interdictions de la part de son employeur, par l'intermédiaire des politiques et règlements de celui-ci, ou y être assujettie, et qu'il est le seul responsable d'examiner les politiques ou règlements de son employeur et de s'y conformer. La violation des politiques de l'employeur, tel qu'établi par le Commanditaire dans sa seule discrétion, peut entraîner l'annulation de l'inscription et de la Récompense ou donner lieu à une attribution alternative de la Récompense à l'employeur. Les récompenses seront décernées au nom de l'acheteur pour les achats admissibles. Veuillez consulter le paragraphe 2 ci-dessous pour les limites relatives au calcul de la Récompense. Si l'acheteur n'est pas une personne physique (c.-à-d., Entrepreneurs XYZ Inc.), l'acheteur peut désigner un ou plusieurs employés en tant que Participants autorisés.

### **2. Programme de récompenses**

Les Participants peuvent participer au Programme en achetant des produits électroniques de Lutron\* d'une valeur d'au moins 100 \$ (**énumérés à l'annexe ci-dessous**) d'un détaillant figurant sur la liste des détaillants autorisés, disponible au <http://www.lutron.com/crushit>, au cours de la Période de récompense (« Achat admissible »). Tous les Participants qui effectuent un Achat admissible et soumettent une photo du reçu conformément à ces Conditions recevront une (1) carte prépayée virtuelle Visa® d'une valeur de 10 \$ (« carte prépayée virtuelle Visa® CAD » pour les résidents canadiens) ou une (1) carte-cadeau physique Visa® d'une valeur de 10 \$ (« Récompense »). La valeur au détail approximative de chaque Récompense est de 10,00 \$ et celle-ci est assujettie aux conditions standards régissant les cartes prépayées virtuelles Visa® CAD et les cartes-cadeau Visa®. Les Participants recevront une Récompense supplémentaire pour chaque tranche de 500 \$ dépensée sur des produits électroniques admissibles de Lutron\* achetés au cours de la Période de récompense après le premier Achat admissible, jusqu'à concurrence de cinquante (50) Récompenses, y compris la Récompense initiale, pour chaque Participant. Les Récompenses ne pourront pas dépasser une valeur de 500 \$ (CINQ-CENTS DOLLARS) pour chaque compte et chaque emplacement, quel que soit le nombre d'employés qui participent au Programme (c.-à-d., si un entrepreneur dispose de deux emplacements, l'entrepreneur et ses employés sont admissibles à une récompense d'une valeur totale de 1000 \$ (MILLE DOLLARS), même si dix employés participent au Programme). NOTE : Les Récompenses seront décernées au nom de l'acheteur pour les Achats admissibles. Chaque compte de détail et emplacement d'entrepreneur est assimilé à un Participant unique pour les fins du calcul du montant maximal de la Récompense, quel que soit le nombre d'employés qui participent au Programme.

### **3. Comment participer**

Effectuez un Achat admissible et prenez une photo du reçu valide (« Photo de reçu ») sur lequel figure l'Achat admissible. Les Photos de reçu doivent clairement montrer l'intégralité du reçu. Les Participants devraient conserver leurs reçus. Le Commanditaire se réserve le droit d'exiger d'un Participant qu'il fournisse, sur demande, le reçu original à des fins de vérification. Le défaut de fournir les reçus originaux ou de les annoter correctement, suite à la demande du Commanditaire, pourrait entraîner l'annulation de la participation ou empêcher la remise de la Récompense. Les Participants peuvent soumettre leurs Photos de reçu par l'intermédiaire des trois (3) modes suivants :

- a) Textez le mot-clé « **CRUSH IT** » aux États-Unis, ou « **CRUSH18** » au Canada au 811811 pour recevoir un texto avec des instructions concernant la Photo de reçu. Des frais peuvent s'appliquer aux messages et aux données; ceux-ci relèvent de la responsabilité du Participant. Le Participant recevra d'abord un texto avec des instructions relatives au retrait de sa participation et, ensuite, concernant son acceptation de la réception d'au plus huit (8) textos automatisés au numéro fourni, de même que des instructions relatives à la soumission des Photos de reçu. Un des textos automatisés contiendra un lien vers le formulaire d'inscription du Programme afin de s'y inscrire par texto.
- b) Envoyez vos Photos de reçu par courriel au [redeem@Lutroncrushit.com](mailto:redem@Lutroncrushit.com).
- c) Inscrivez-vous au Programme et téléversez vos Photos de reçu au [www.lutroncrushit.com](http://www.lutroncrushit.com) (le « site Web »).

Toutes les Photos de reçu devront avoir été reçues au plus tard le 29 mai 2018, à 23:59:59 HE, afin d'être admissibles à une Récompense. Quel que soit le mode de de soumission, le formulaire d'inscription devra être rempli intégralement en y inscrivant vos coordonnées exactes et véridiques dans les champs prévus à cet effet (les champs exigés comprennent le nom complet, l'adresse postale complète, l'adresse courriel, le numéro de téléphone et le type d'exécution de la Récompense). **Le nombre maximal de Récompenses (500 \$) pour chaque Participant et chaque adresse courriel est de cinquante (50)**. Chaque compte de détail et emplacement d'entrepreneur est assimilé à un Participant unique pour les fins du calcul du montant maximal de la Récompense, quel que soit le nombre d'employés qui participent au Programme.

#### **4. Retrait**

Les Participants doivent soumettre des Photos de reçu valides par l'intermédiaire d'un mode prévu ci-dessus afin de pouvoir recevoir une Récompense. Après réception et vérification de l'Achat admissible, les participants se verront décerner leur Récompense. Les récompenses numériques seront remises par courriel, au cas par cas, après vérification; ce courriel contiendra des instructions relatives à leur retrait. Les Récompenses physiques seront remises cumulativement, une fois par mois, au cours de la Période de récompense, y compris les Récompenses qui ont été vérifiées au moment de l'échange. Les Récompenses disponibles qui n'ont pas été vérifiées au moment de l'échange seront reportées au mois suivant et payées, après vérification, avec le prochain paiement mensuel. Les Récompenses sont assujetties aux conditions intégrales du fournisseur. *Le Commanditaire ne peut pas être tenu responsable de Récompenses tardives, perdues, retardées ou non livrées. Le Commanditaire ne peut être tenu responsable de toute défaillance informatique, y compris une défaillance qui empêche le destinataire d'accéder à son inscription ou de recevoir sa Récompense.*

\*Visa® n'est pas affiliée au Commanditaire et ne parraine, n'approuve ni ne cautionne ce Programme et ne peut en être tenue responsable. Tous les échanges sont destinés à une utilisation promotionnelle seulement, pas à la revente, et n'ont aucune valeur en espèces. Swift Prepaid Solutions est le fournisseur de services pour votre compte d'échange et pour les comptes de carte associés. Le Commanditaire de ce programme est l'entité qui a commercialisé ou distribué la Récompense et est soit un client direct ou indirect de Swift Prepaid. Ce Promocode est non remboursable. Les conditions intégrales sont accessibles sur le site Web de Promocode relatif aux réclamations. Cliquez sur « Conditions du produit » avant de sélectionner une carte Visa® virtuelle ou une carte Visa® plastique.

## **5. CONDITIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX TEXTOS :**

Des frais standards pour les messages et les données peuvent s'appliquer. En textant « **CRUSH IT** » aux États-Unis ou « **CRUSH18** » au **811811** au Canada et en soumettant une Photo de votre reçu, vous acceptez de recevoir jusqu'à huit (8) messages textes promotionnels (dans le cadre de cette offre seulement) de la part de Snipp Interactive au nom du Commanditaire, par l'entremise d'un système de composition téléphonique automatique au numéro que vous avez fourni. Votre consentement à ce qui précède est exigé pour pouvoir participer au Programme mais ne l'est pas pour pouvoir effectuer un achat. Vous pouvez textez HELP au 811811 à tout moment pour de l'aide, ou STOP pour retirer votre participation. L'arrêt des communications par textos mettra fin à votre participation au Programme. **Des frais particuliers pour les textos pourront être exigés par le fournisseur, y compris des messages d'erreur, en fonction de votre forfait de téléphonie mobile individuel, et conformément à votre entente de téléphonie mobile.** Les textos pourraient ne pas être disponibles auprès de tous les fournisseurs de services ou pour tous les appareils. Les instructions relatives aux textos peuvent varier en fonction de chaque fournisseur de téléphonie mobile. Vérifiez les capacités de votre téléphone et votre fournisseur de services pour des instructions spécifiques. Le Commanditaire n'émet aucune garantie à l'effet qu'un fournisseur de téléphonie mobile particulier sera compatible avec ce Programme. Le Participant est responsable de tous les frais et de toutes les taxes applicables relatifs à sa participation au Programme.

## **6. Votre consentement**

Le Participant est responsable de tous dommages ou de toute perte résultant de l'utilisation d'une Récompense. Le Commanditaire ne pourra pas être tenu responsable de toute défaillance ou de tout inconvénient qui pourrait survenir. Les reçus obtenus par le truchement de moyens interdits ou de canaux illégitimes seront nuls. Les reçus qui ont été achetés, vendus, échangés, vendus aux enchères ou offerts en troc sont nuls et ne pourront pas être soumis dans le cadre d'une demande de Récompense. Les demandes en double et les demandes de revendeurs, concessionnaires ou distributeurs, leurs employés ou établissements d'entreposage, ou de groupes, clubs ou organisations sont et seront nulles et ne pourront pas être soumises dans le cadre d'une demande de Récompense. Toutes les demandes deviennent la propriété des Parties libérées, tel que défini ci-dessous, et ne seront pas retournées. Le Programme est nul là où la loi le taxe, l'interdit ou le limite. Les demandes frauduleuses sont passibles de poursuites fédérales en vertu des règles et règlements relatifs à la fraude postale. Vous ne pouvez pas substituer, transférer ou échanger des Récompenses pour des espèces. En participant au Programme, vous acceptez de (i) libérer, dégager, indemniser et tenir indemne le Commanditaire, Snipp Interactive, et leur parents respectifs, des demandes, courriels, textos ou courriers brouillés, non livrés ou détournés, ou de toute autre erreur ou tout autre problème de quelque type que ce soit relativement au Programme, que cette erreur ou ce problème ait trait à l'imprimerie, à la typographie, à l'informatique, aux réseaux, ou soit de nature technique, humaine, mécanique, électronique ou autre, y compris, mais sans s'y limiter,

des erreurs ou problèmes qui pourraient survenir dans le cadre de l'administration du Programme ou dans tout document y relatif. Sans limiter ce qui précède, les Parties libérées ne seront pas tenues responsables de toute blessure ou de tout préjudice que pourrait subir l'ordinateur ou l'appareil mobile d'un Participant ou de toute autre personne, relativement à leur participation au Programme. Les personnes qui manipulent ou qui exploitent tout aspect de ce Programme, qui agissent d'une manière antisportive ou perturbante, ou qui ne se conforment pas de toute autre manière à ces Conditions, tel qu'établi dans la seule discrétion du Commanditaire ou de Snipp, pourront être disqualifiés du Programme et de programmes ou concours à venir, gérés par le Commanditaire ou en son nom.

## 7. Politique de confidentialité

Tous les renseignements personnels qui pourraient servir à identifier une personne ayant été recueillis du Participant au cours de sa participation au Programme seront recueillis par le Commanditaire du Programme ou ses mandataires et utilisés par celui-ci et ses sociétés affiliées et mandataires respectifs à des fins d'administration et d'exécution du Programme, tel que prévu dans ces Conditions, et conformément à la Politique de confidentialité du Commanditaire du Programme, consultable au <http://www.lutron.com/en-US/Pages/PrivacyPolicy.aspx>.

## 8. Commanditaire

Lutron Electronics Co., Inc., 7200 Suter Rd., Coopersburg, PA 18036-1299.

## 9. Résidents du Québec

Tout différend portant sur l'organisation ou l'administration d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour qu'elle le tranche. Tout différend relatif à la remise du prix ne pourra être soumis à la Régie qu'aux fins d'encourager les parties à conclure une transaction.

## Annexe

<b>*Produits électroniques admissibles de Lutron</b>	
<b>Mot-clé</b>	<b>Gamme de produits</b>
DVCL	C.L
DVSCCL	C.L
MACL	C.L
AYCL	C.L
TGCL	C.L
SCL	C.L
CTCL	C.L
NTCL	C.L
LECL	C.L
DVRP	Phase inverse
DVSCRIP	Phase inverse
CTRP	Phase inverse
NTRP	Phase inverse
DVTV	0-10 V
DVSTV	0-10 V

DVSCTV	0-10 V
NTSTV	0-10 V
TGFSQ	Ventilateurs
FSFQ	Ventilateurs
AYFSQ	Ventilateurs
MACL-LFQ	Ventilateurs
DVFSQ	Ventilateurs
DVFSQ	Ventilateurs
NTFSQ	Ventilateurs
CTFSQ	Ventilateurs
SFSQ	Ventilateurs
MS-A102-V	Détecteurs
MA-600	Détecteurs
MS-B102	Détecteurs
MS-S6M2-DV	Détecteurs
MS-B202	Détecteurs
MS-S6M2-DDV	Détecteurs
MS-Z101	Détecteurs
MS-A202	Détecteurs
MS-A102	Détecteurs
MS-B102V	Détecteurs
MS-S2	Détecteurs
MSCL-153M	Détecteurs
MS-S5M	Détecteurs
MA-600	Détecteurs
Maestro	mots
Diva	mots
Toggler	mots
Ariadni	mots
0-10V	mots
Reverse Phase	mots
Fan	mots
Fan/Light	mots
Skylark	mots
Contour	mots
Nova T	mots
Ra2 Select	mots
Caseta	mots
PICO-CARVISOR	Caseta
PD-3PCL	Caseta
PJ2-WALL	Caseta
P-BDG	Caseta
PD-6WCL	Caseta
P-BDG	Caseta
L-BDG	Caseta
P-PRO	Caseta

P-BDG	Caseta
PD-10NXD	Caseta
PD-5NE	Caseta
L-BDGPRO2	Caseta
L-BDG	Caseta
PD-6WCL	Caseta
PD-3PCL	Caseta
L-BDG2	Caseta
PD-6ANS	Caseta
LZL-4B	Caseta
PJ2-4B	Caseta
PJ2-2BRL	Caseta
PJ2-3BRL	Caseta
L-BDGPRO2	Caseta
L-BDG2	Caseta
L-BDG	Caseta
PD-6ANS	Caseta
PD-3PCL	Caseta
P-BDG	Caseta
PD-5WS-DV	Caseta
PD-5ANS	Caseta
PD-5S-DV	Caseta
PD-5WS	Caseta
L-HWLV	Caseta
RR-SEL	Ra2 Select
L-REPPRO	Ra2 Select
PJ2-2B	Ra2 Select
PICO-WBX	Ra2 Select
L-PED1	Ra2 Select
L-PED2	Ra2 Select
L-PED3	Ra2 Select
RRD-6ND	Ra2 Select
RRD-6CL	Ra2 Select
RRD-10ND	Ra2 Select
RRD-6NA	Ra2 Select
RD-RD	Ra2 Select
RRD-8ANS	Ra2 Select
RRD-8S	Ra2 Select
RD-RS	Ra2 Select
RRD-3LD	Ra2 Select
RR-3PD	Ra2 Select
RR-15APS	Ra2 Select
RR-2ANF	Ra2 Select
L-HWLV2	Ra2 Select